



L'accompagnement Sylv'acctes

Pour en bénéficier

- Être **propriétaire** sur le territoire du Parc de l'Aubrac.
- Disposer d'une **garantie** de gestion durable pour sa forêt : PSG, RTG, CBPS+.
- Adhérer à une **démarche de certification** (PEFC ou FSC).
- Présenter une **surface minimale** d'intervention de 2 ha seul ou de manière mutualisée.
- S'engager à **respecter l'itinéraire** sylvicole choisi pour une durée minimale de 10 ans.

Taux d'aide

70% pour les propriétaires privés
50% pour les propriétaires publics
 (communes ou sections)

Le dossier de demande d'aide est disponible en téléchargement sur le site internet de Sylv'Acctes www.sylvacctes.org



Contact

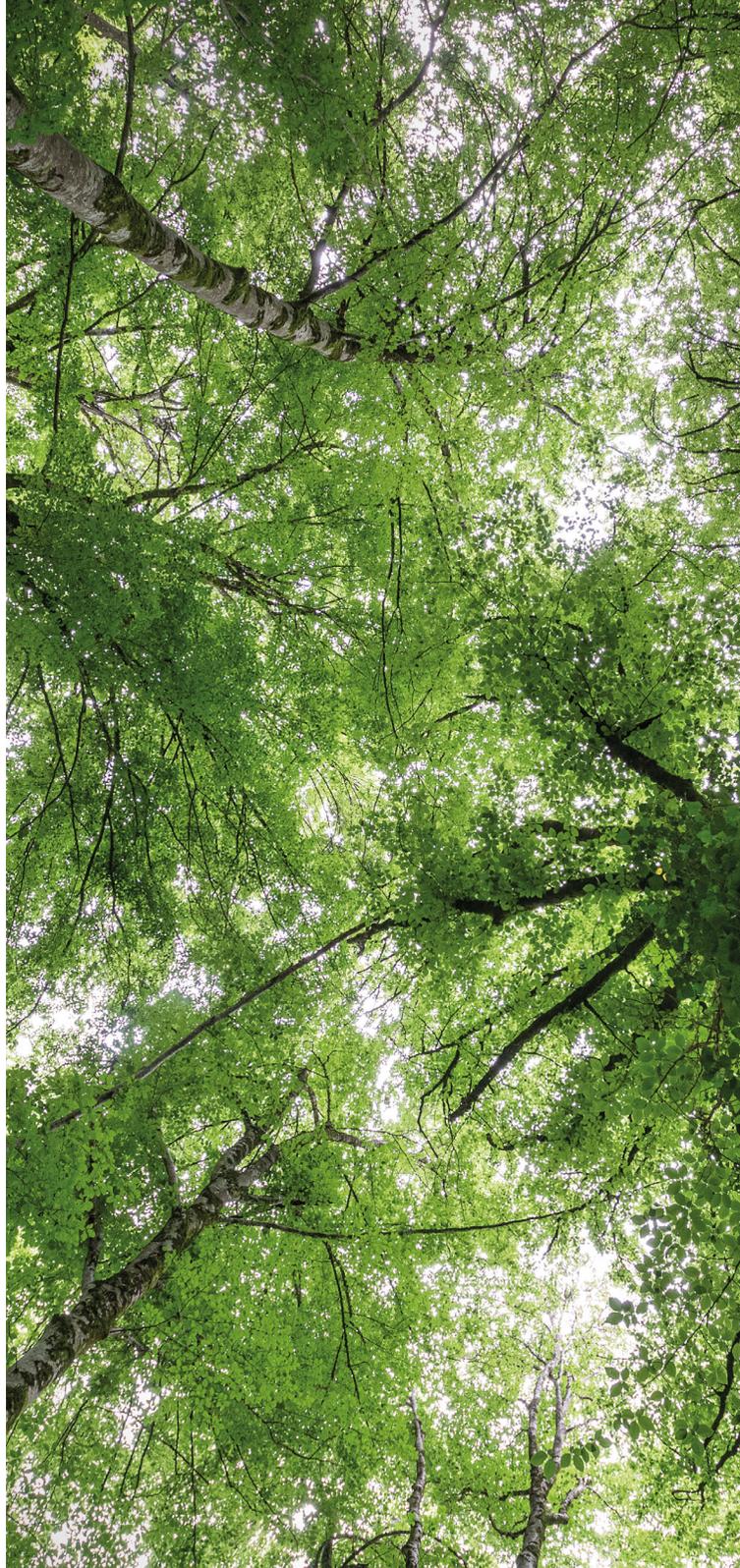
Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter

Jean Sébastien Jacquet
 Chargé de mission Territoires & Collectivités à Sylv'Acctes
jean-sebastien.jacquet@sylvacctes.org
 06 75 00 85 68

Romain Doumergue Ribière
 Chargé de mission forêt - filière bois au Parc naturel régional de l'Aubrac
romain.riberie@parc-naturel-aubrac.fr
 07 57 00 21 04

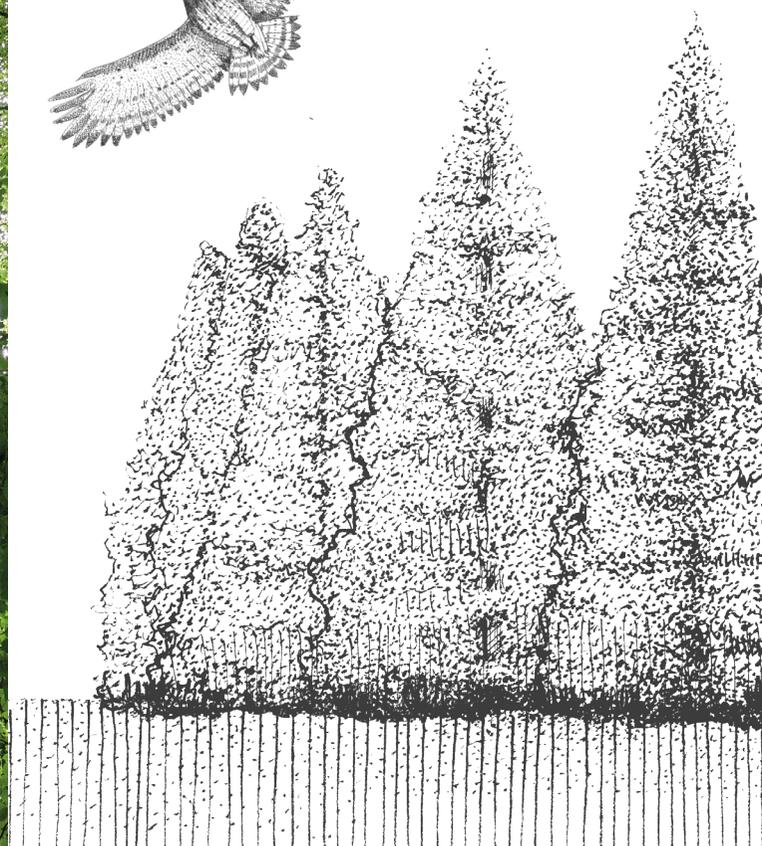
Nathan Bourguignon
 Technicien forestier pour le secteur de l'Aubrac au CNPF d'Occitanie
nathan.bourguignon@cnpf.fr
 07 63 45 79 31

Ce dépliant a été conçu avec le soutien de l'Europe et de la région Occitanie dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire du PNR de l'Aubrac



SYLV'ACCTES

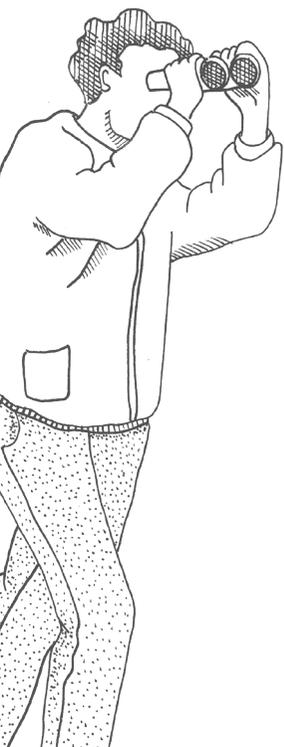
finance la gestion durable de votre forêt sur l'Aubrac



Sylv'Acctes est une **association reconnue d'intérêt général** dont la mission est de contribuer à la mise en œuvre d'une gestion forestière intégrant les différentes fonctions d'une forêt, économique, écologique et sociale.

L'association organise des **levées de fonds auprès de collectivités et d'entreprises** pour financer la réalisation de travaux sylvicoles dans les forêts privées ou communales.

La mobilisation de ce dispositif est rendue possible par l'adhésion du Parc de l'Aubrac à l'association Sylv'Acctes. Un projet sylvicole spécifique au territoire précise les opérations finançables.



L'association

Sylv'Acctes a été créée en 2015 et active en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Avec l'appui de la Région Occitanie et de l'association des Collectivités Forestières d'Occitanie, une expérimentation a été lancée en 2020 pour développer Sylv'Acctes sur cinq territoires de Parcs naturels régionaux :

- Aubrac
- GrandsCausses
- HautLanguedoc
- Pyrénées Ariégeoises
- Pyrénées Catalanes

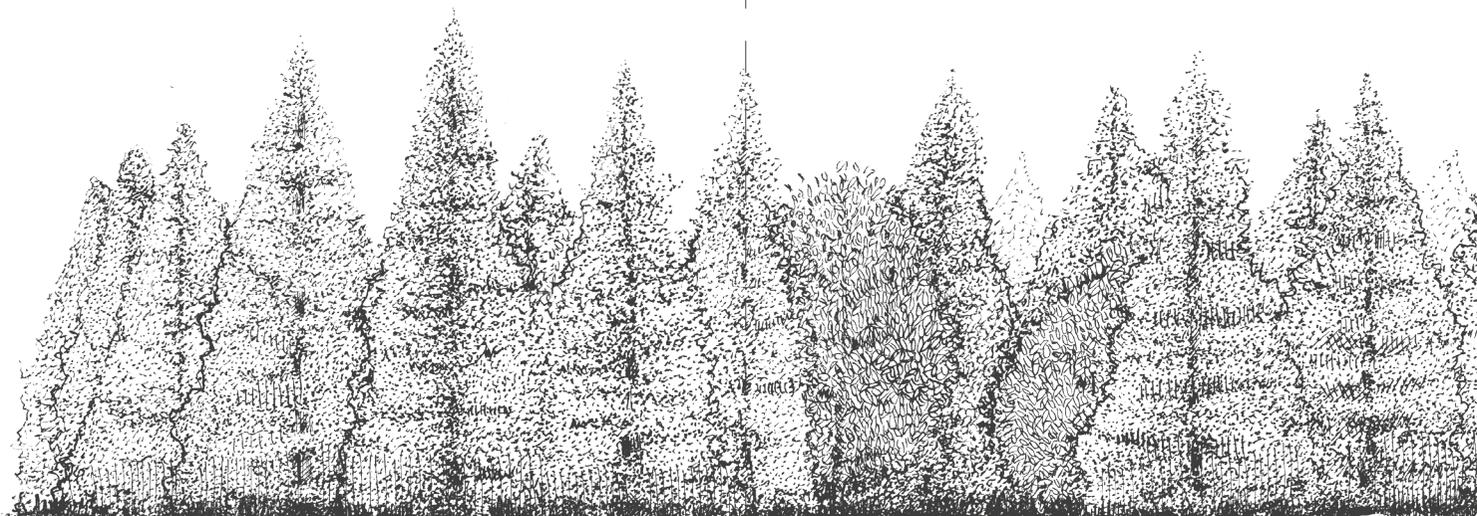


Le projet sylvicole de l'Aubrac

Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire conduite par le Parc en concertation avec les acteurs locaux, quatre itinéraires* sylvicoles ont été identifiées et validés pour la période 2022/2024.

- 1 Irrégulariser et diversifier les peuplements de résineux : douglas, épicéas, pins...
- 2 Réhabiliter les anciens taillis de châtaigniers,
- 3 Améliorer et assurer le renouvellement des peuplements de feuillus,
- 4 Accompagner le développement du sylvo-pastoralisme dans les peuplements de pins sylvestres.

* Les détails de ces itinéraires sont disponibles sur demande auprès du Parc de l'Aubrac



La philosophie de Sylv'acctes

Sylv'Acctes vise à promouvoir des modèles de sylviculture intégrant pleinement les différents enjeux écologiques et les attentes de la société vis-à-vis de la forêt.

À ce titre, l'ensemble des itinéraires pouvant être accompagnés s'appuie sur un certain nombre de principes communs :

- La mise en œuvre d'une **sylviculture à couvert continu**, sans coupe rase, basée sur la régénération naturelle et la recherche du mélange d'essence.
- Le recours à des **compléments de plantations** sur 1/3 de la parcelle maximum.
- Le maintien d'une trame d'**arbres d'intérêt écologique** : essences rares, arbres vieux ou morts...
- La **vigilance** apportée à la question de la **préservation de l'eau et des zones humides**.